



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 JANVIER 2023

Délibération n°03-2023

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants: 29

L'an deux-mille-vingt-trois, le dix-huit janvier, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL Louis CHOAIN, Pascal SÉJOURNÉ, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Thérèse FICHET, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Claire PITETTE Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Sabine BECHET à Thierry JOSSE, Guillaume WIENER à Louis CHOAIN, Jérôme VARANGLE à Gérard LEMERCIER, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Julien LEFEVRE à Mickael PEREIRA, François VANFLETEREN à Pascal GRIHAULT, Antonin PLANCHETTE à Simon JARAIE

Absent : Hugues CANTEL, Pierre JALET, Justine PIQUOT, Sandrine BOZEC,

Date de la convocation : 12 janvier 2023

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DU 1^{ER} DECEMBRE AU 31 DECEMBRE 2022

Exposé des motifs :

L'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) énumère de manière limitative les attributions que le maire peut exercer par délégation du conseil municipal.

En vertu de l'article L. 2122-23 du CGCT, le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions qu'il a prises dans les matières qui lui ont été déléguées.

Le compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal ne donne pas lieu à une délibération de ce dernier.

Il est donc présenté les décisions prises dans le cadre des délégations.

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23

Vu la délibération du conseil municipal n°12-2020 en date du 4 juillet 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu l'arrêté n°AJ-2020-20 en date du 22 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 1er adjoint

Vu l'arrêté n°AJ-2020-25 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à la 2e adjointe ;

Vu l'arrêté n°AJ-2020-22 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 3e adjoint

Vu l'arrêté n°AJ-2020-31 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à la 4e adjointe ;

Vu l'arrêté n°AJ-2020-21 en date du 22 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 5e adjoint ;

Vu l'arrêté n°AJ-2020-21 en date du 22 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 6e adjoint ;
Vu l'arrêté n°AJ-2020-34 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 7e adjointe ;
Vu l'arrêté n°AJ-2020-28 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à la 8e adjoint ;
Vu l'arrêté n°AJ-2020-36 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 9e adjointe ;

DECISION N° 163-2022 portant validation de la proposition de la société SARL MORIN Electricité pour la mise en électricité des stands du marché de Noel

- De valider la proposition de la société SARL MORIN Electricité pour la mise en électricité des stands du marché de Noel d'un montant de 2 097,62 € HT

DECISION N° 164-2022 portant validation du devis de la société Graph 2000 pour l'impression de la brochure culturelle concernant la saison 2023

- De valider le devis de la société Graph 2000 pour l'impression de la brochure culturelle concernant la saison 2023 d'un montant de 5 075,00 € HT.

DECISION N° 165-2022 portant validation de la proposition de la société OCTOPUSH pour la fourniture de SMS dans le cadre du dispositif Bernay Info SMS.

- De valider la proposition de la société OCTOPUSH pour la fourniture de SMS dans le cadre du dispositif Bernay Info SMS d'un montant de 2 083,35 € HT.

DECISION N° 166-2022 portant validation du devis de la société Phase 4 Conseil pour la dispense d'une formation « Management et leadership »

- De valider le devis de la société Phase 4 Conseil pour la dispense d'une formation « Management et leadership » d'un montant de 10 560,00 € TTC.

DECISION N°167-2022 portant validation du devis de la SASU Ateliers Beaumesnil pour des prestations d'entretien du linge

- De valider le devis de la SASU Ateliers Beaumesnil pour des prestations d'entretien du linge
- D'indiquer que la prestation se fera en application d'un prix unitaire aux quantités réellement prises en charge
- Que la prestation se fera du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023 et avec un montant maximum de prise en charge de 40 000 € HT.

DECISION N°168-2022 portant validation des marchés subséquents 1 concernant les travaux du quartier de la gare

- De signer les marchés subséquents n°1 avec les entreprises Viafrance, Bouygues et Vallois pour la réalisation de la phase 1 des travaux de réhabilitation du quartier de la gare
- D'indiquer que les paiements se feront en application des prix du bordereau des prix unitaires en fonction des quantités réellement utilisées.

DECISION N°169-2022 portant validation de l'offre de la société ONET pour la réalisation de prestations de ménage dans les locaux municipaux et intercommunaux

- De valider l'offre de la société ONET pour la réalisation de prestations de ménage dans les locaux municipaux et intercommunaux
- D'indiquer que les paiements se feront par application soit d'un prix global et forfaitaire déterminé au bordereau de prix, soit par application d'un prix unitaire aux quantités réalisées en fonction d'un bon de commande

DECISION N°170-2022 portant acceptation de la reprise d'un véhicule à moteur

- De valider la reprise du véhicule Clio IV à la SAS Claude FOURNIM automobiles pour un montant de 9 000 € TTC.

DECISION N° 171-2022 portant validation de l'avenant 1 au marché de location et d'entretien des vêtements de travail pour le pôle aménagement de la Ville

- De valider l'avenant 1 au marché de location et d'entretien des vêtements de travail pour le pôle aménagement de la Ville

DECISION N° 172-2022 portant transfert de crédit de chapitre à chapitre

De valider le transfert de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	6064	Fournitures administratives	-900,00
	60632	Fournitures de petit équipement	-1 120,00
	611	Contrats de prestations de services	-13 474,96
	615221	Bâtiments publics	-665,04
65	65818	Autres	-3 600,00
	65888	Autres	-3 999,90
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-121 000,00
014	7068129	Reversement de la redevance pour modernisation de réseaux de collecte	-4 960,10
		TOTAL	-149 720,00
011	60613	Chauffage urbain	+129 960,00
	6188	Autres frais divers	+3 600,00
65	65748	Autres personnes de droit privé	+14 140,00
	65818	Autres	+900,00
	65888	Autres	+1 120,00
		TOTAL	+149 720,00

Dépenses d'investissement

Chapitre	Article	Nature	Montant
20	2031	Frais d'études	-28 470,00
	2051	Concessions et droits similaires	-5 515,00
204	20422	Bâtiments et installations	-2 635,00
21	21311	Bâtiments administratifs	-2 800,00
	2151	Réseaux voirie	-2 000,00
	21538	Autres réseaux	-2 495,00
	21611	Biens sous-jacents	-10 000,00
	21828	Autre matériel de transport	-24 000,00
	21838	Autre matériel informatique	-2 045,00
	2188	Autres	-48 552,00
23	2313	Constructions	-8 028,00
		TOTAL	-136 540,00
20	2051	Concessions et droits similaires	+10 000,00
204	2041582	Bâtiments et installations	+68 940,00
21	2151	Réseaux de voirie	+25 000,00
23	2313	Constructions	+32 600,00
		TOTAL	+136 540,00

DECISION N°174-2022 intentant une action en justice sollicitant l'expulsion des occupants de la parcelle AK 356

- D'intenter une action contre les occupants sans titre de la parcelle AK 356 sis place Madgeleine Hue à Bernay
- De mandater Maitre MESNILDREY, avocat au barreau de l'Eure pour représenter et défendre la Ville dans cette affaire
- De valider la convention financière

DECISION n°175-2022 portant validation de l'avenant 2 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la Ville de Bernay

- De valider l'avenant 2 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la Ville de Bernay

Le conseil municipal prend acte du compte rendu ci-dessus

Pour copie certifiée conforme